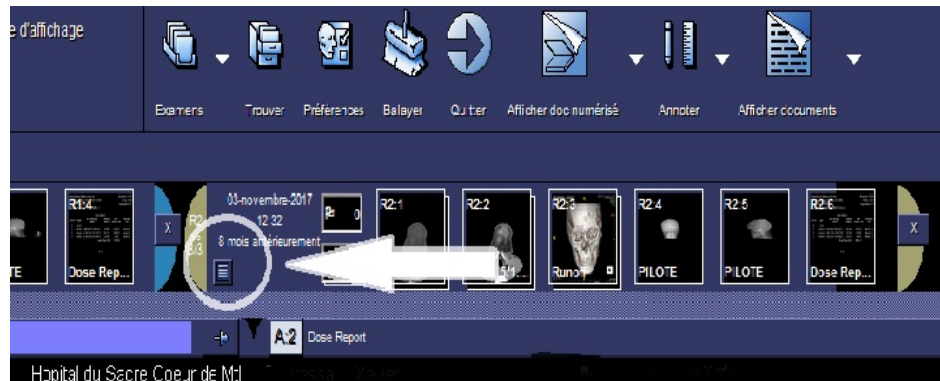


## **DEMANDE DE CONSULTATION EN RADIOLOGIE LORS DE LA GARDE**

### 1. Si l'examen n'est pas fait (scan-IRM-écho) :

- a) S'assurer avec votre patron ou votre résident senior de la nécessité de faire l'examen de soir ou de nuit;
- b) Si tête, colonne cervicale ou uroscan faire une requête et l'acheminer SANS appel au radiologiste ou résident pour approbation;
- c) Pour toute autre demande (scan, IRM, écho) appelez le résident de garde ou le patron de la radiologie le cas échéant pour approbation;
- d) Un rapport sera fait dans le PACS. Pour le résultat, ouvrir l'examen dans le PACS et le rapport préliminaire sera disponible, à l'écran;



- e) Pour CT tête, colonne cervicale et uroscan\*, vous devez appeler le résident ou le patron pour obtenir le rapport préliminaire SI NÉCESSAIRE.

### 2. Si l'examen est fait :

- a) Vérifier si le rapport est disponible à l'écoute téléphonique sinon;
- b) Vérifier si le rapport préliminaire est disponible en ouvrant l'examen sur le PACS;
- c) Si urgent et que les étapes a) et b) ont été faites, et ce sans succès, faire appeler le résident ou le patron de garde le cas échéant pour CT – IRM.

\* Uroscan : Un rapport préliminaire sera émis après la demande du clinicien dans les conditions cliniques suivantes :

1. Patient avec fièvre, urosepsis.
2. Patient uni-rénal

Sinon, un rapport sera disponible au matin.